FONDS DE PARTENARIAT POUR LE CARBONE FORESTIER (FCPF) ACTION SANS REUNION (Décembre 2022)

Résolution CP/Electronique/2022/1

Accord du dossier de préparation du Bélize

Considérant que:

- 1. Le Comité des participants (PC), par le biais de la résolution PC/12/2012/1, a défini l'objectif, la portée, le processus d'évaluation et le processus d'accord du dossier de préparation (R-Package);
- 2. Le PC, par la résolution PC/14/2013/1, a adopté le cadre d'évaluation du R-Package;
- 3. Le Bélize a : (i) préparé un R-Package, (ii) mené un processus national d'auto-évaluation multipartite, en utilisant le cadre d'évaluation du R-Package ; et (iii) fourni les informations pour chacune des neuf sous-composantes du cadre d'évaluation du R-Package, conformément à la résolution PC/14/2013/1;
- 4. Un expert du Groupe consultatif technique (TAP) et la Banque mondiale ont examiné le processus national d'auto-évaluation multipartite mené par le Bélize et les informations soumises par le Bélize :
- 5. Le PC reconnaît les efforts considérables déployés par le Bélize et les progrès de préparation du Bélize réalisés à ce jour ;
- 6. La section 6.02 du Règlement intérieur du PC autorise l'équipe de gestion des installations (FMT) du FCPF à déterminer que certaines mesures requises ou autorisées à être prises lors d'une réunion du PC peuvent être prises sans réunion par voie électronique sur une base de non-objection dans conformément aux procédures énoncées dans les sections 6.03 à 6.05 des Règles de procédure du PC (processus de non-objection) ; et
- 7. La FMT a déterminé que la décision d'approuver le R-Package du Bélize doit être examinée sans réunion du PC à la suite du processus de non-objection.

Le comité des participants,

- 1. Décide d'approuver le R-Package du Bélize ; et
- 2. Encourage le Bélize à poursuivre son processus de préparation, y compris la mise en œuvre de son programme de travail, et à prendre en compte les questions soulevées par l'expert TAP et la Banque mondiale (telles qu'énumérées dans l'annexe à la présente résolution).

ANNEXE

Liste des problèmes

- Continuer à lutter contre les moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts.
- Continuer à combler les lacunes, y compris en termes de données et de capacités internes, en ce qui concerne la programmation REDD+, les mécanismes de mise en œuvre et les systèmes administratifs et opérationnels.
- Poursuivre de larges consultations publiques sur la REDD+ avec diverses parties prenantes, y compris les femmes et les peuples autochtones, en particulier dans le cadre du développement du mécanisme de partage des avantages (BSM).
- Poursuivre le développement et la mise à jour du mécanisme de réclamation et de réparation (FGRM), du système d'information sur les garanties REDD+, du cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) et du système national de gestion forestière (SNSF) et du système de suivi, de rapport et de vérification (MRV).
- Achever l'évaluation du régime foncier et poursuivre la mise en œuvre de la politique actualisée d'utilisation des terres du Bélize.
- Continuer à améliorer les processus d'engagement des parties prenantes et étendre les activités de sensibilisation et de communication.